

LE FLEUVE

BULLETIN D'INFORMATION
SAINT-LAURENT VISION 2000
VOLUME 9 ■ NUMÉRO 1 ■ OCTOBRE 1998

DIAPASON

À l'aube de la phase III du Plan d'action Saint-Laurent, les équipes se mettent en place et les projets se précisent au fil des rencontres entre les représentants du milieu, les gestionnaires et les chercheurs. Le présent numéro, rédigé au cours de l'été, est le résultat d'entrevues réalisées auprès des coprésidents des comités de concertation des six domaines d'intervention de la phase III: Implication communautaire, Agriculture, Biodiversité, Industriel et urbain, Navigation et Santé humaine. Bien qu'on soit encore au tout début du plan quinquennal, les comités ont déjà tracé une bonne partie de l'itinéraire qu'ils suivront au cours des cinq prochaines années.

Le Fleuve sur Internet

Le Fleuve continuera de rendre compte des progrès accomplis sur le terrain, mais de façon différente. En effet, la présente édition du bulletin constitue le dernier numéro à être imprimé sur papier et diffusé par la poste. *Le Fleuve* sera dorénavant sur le site Internet de Saint-Laurent Vision 2000. Compte tenu de la popularité croissante d'Internet chez la grande majorité de nos lecteurs, nous croyons que nous rejoindrons ainsi tous ceux et celles qui ont à cœur la santé du Saint-Laurent. La suite, donc, sera au petit écran!

Le comité de concertation
des communications

Lancement de la phase III du Plan d'action Saint-Laurent

Faisant suite à plus de douze mois de travaux préparatoires et de planification de la part de gestionnaires et de représentants des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux concernés par l'avenir du Saint-Laurent, l'entente portant sur la phase III du Plan d'action Saint-Laurent (1998-2003) a été officiellement signée le 8 juin dernier par Mme Christine Stewart, ministre d'Environnement Canada, et par M. Paul Bégin, ministre de l'Environnement et de la Faune du Québec. La conférence de presse a été l'occasion de tracer le bilan des dix premières années du Plan d'action Saint-Laurent et de faire ressortir à la fois les nouveautés et la continuité qui marqueront les activités de Saint-Laurent Vision 2000, phase III (SLV 2000). Les six domaines d'intervention qui retiendront l'attention au cours de la phase III sont les suivants: Implication communautaire, Industriel et urbain, Navigation, Biodiversité, Agriculture et Santé humaine.

L'importance de l'implication communautaire et de la prévention

Pour ce troisième plan quinquennal, les gouvernements ont mis l'accent sur la concertation et l'implication communautaire, car l'expérience a démontré, au fil des ans, que la participation de la population constituait la meilleure garantie d'efficacité et de pertinence quant aux actions à poser en faveur du Saint-Laurent. «L'implication des communautés riveraines constitue à la fois l'un des grands objectifs et l'un des six secteurs d'intervention de la phase III, a mentionné M. Bégin, car le Saint-Laurent ne pourra retrouver sa santé sans qu'une place importante soit accordée à la population et plus particulièrement aux communautés établies sur

ses rives qui partagent leur quotidien avec le fleuve.»

L'enveloppe budgétaire du secteur d'intervention Implication communautaire totalise 17,2 millions de dollars. Stratégies Saint-Laurent continuera de coordonner le Programme des Zones d'intervention prioritaires (ZIP), en appuyant la création de quatre nouveaux comités ZIP et en fournissant

SOMMAIRE

GESTION	
UNE STRUCTURE PARTICIPATIVE	3
IMPLICATION COMMUNAUTAIRE	
SOUTENIR L'ACTION DES COMMUNAUTÉS	5
SECTEUR INDUSTRIEL ET URBAIN	
UNE APPROCHE PRÉVENTIVE PLUS GLOBALE	6
NAVIGATION	
LE CONCEPT DE NAVIGATION DURABLE	7
BIODIVERSITÉ	
CONTINUITÉ ET INNOVATION	8
AGRICULTURE	
RÉDUCTION DES PESTICIDES CLUBS CONSEILS ET ENTREPOSAGE DES LISIERS	9
INTERACTIONS COMMUNAUTAIRES	
DEUXIÈME ÉDITION DU PROGRAMME	10
SANTÉ HUMAINE	
METTRE L'ACCENT SUR UNE MEILLEURE ANALYSE DU RISQUE	11



Normand Roy/Québec

Lors de la conférence de presse, le 8 juin dernier, annonçant la signature d'une nouvelle Entente de concertation pour la mise en œuvre d'une troisième phase du Plan d'action Saint-Laurent.

De gauche à droite : Jean-Pierre Gauthier, coprésident de l'Entente pour le Canada ; Christine S. Stewart, ministre d'Environnement Canada ; Paul Bégin, ministre de l'Environnement et de la Faune du Québec ; Diane Gaudet, sous-ministre de l'Environnement et de la Faune du Québec ; George Arseneault, coprésident de l'Entente pour le Québec.

un encadrement pour la réalisation de 150 projets communautaires issus des Plans d'action et de réhabilitation écologique (PARE) élaborés en grande partie au cours de la phase précédente.

Industriel et urbain : la prévention avant tout

Dans le secteur Industriel et urbain, la phase III doit poursuivre les efforts entrepris au cours des deux phases précédentes, mais en mettant cette fois l'accent sur la prévention de la pollution. Les deux premiers Plans d'action Saint-Laurent (PASL) avaient surtout mis l'accent sur les activités d'assainissement, notamment sur la réduction des effluents liquides toxiques des 106 industries prioritaires établies le long du fleuve, et sur le financement de projets de développement technologique. Au cours de la deuxième phase, les partenaires ont mis au point une approche écosystémique, plus globale, ajoutant de nouveaux secteurs d'intervention, telle la santé humaine, et favorisé la participation des communautés riveraines grâce à la mise sur pied du Programme des Zones d'intervention prioritaires (ZIP).

« Nous en sommes maintenant à une nouvelle étape, affirme Mme Stewart. Les résultats obtenus jusqu'à présent sont encourageants, mais si l'on veut poursuivre sur cette lancée, il convient maintenant de développer des solutions plus préventives, qui

intègrent tout le processus de production et non seulement des mesures d'assainissement. Les actions de restauration et de conservation des écosystèmes demeurent également des priorités, si l'on veut léguer aux générations futures un fleuve en santé. »

Les questions soulevées par la navigation

Les travaux préparatoires de la phase III ont également fait ressortir que la navigation ne pouvait plus être ignorée, dans une optique de développement durable du fleuve. On prévoit donc traiter des dossiers du dragage, de la protection des berges, de la gestion des sédiments et de la gestion de sites contaminés.

Biodiversité

Secteur très important de la phase III, la Biodiversité comprendra, entre autres, plusieurs interventions en vue de protéger 120 000 hectares d'habitats naturels et de sauvegarder 35 espèces fauniques et floristiques en difficulté. Les préoccupations des experts et des citoyens, quant aux impacts environnementaux des fluctuations de niveau d'eau, ont entraîné l'ajout de cette problématique au secteur de la biodiversité. Qu'elles soient causées par les ouvrages de régularisation ou par les changements climatiques, ces fluctuations ont des impacts, notamment sur les milieux humides et sur les zones intermédiaires, où le fleuve est moins profond.

La problématique agricole

Enfin, le secteur d'intervention Agriculture constitue également l'un des points forts de la phase III. Les gouvernements du Québec et du Canada ont donc prévu plusieurs interventions en vue de favoriser l'adoption, par les producteurs, de pratiques agricoles durables, notamment l'approche de la lutte intégrée et l'application de méthodes de gestion agroenvironnementale.

La protection de la santé humaine

Suite naturelle des travaux de la phase II, les interventions dans le secteur Santé humaine visent à la fois à acquérir davantage de connaissances et à diffuser l'information de façon juste et pertinente afin que la population puisse agir de manière à réduire son exposition aux contaminants.

Des budgets totalisant 239 millions de dollars pour les cinq prochaines années

Des investissements de 239 millions de dollars ont été annoncés pour les activités liées à la phase III du plan d'action Saint-Laurent : 123 millions de dollars pour le gouvernement du Canada et 116 millions de dollars pour le gouvernement du Québec. Une partie de ces sommes – 184 millions de dollars – provient de la mise en commun de ressources existantes ; de nouveaux crédits de 55 millions de dollars viendront soutenir les efforts en vue de répondre aux attentes exprimées par la population quant à l'amélioration de l'état de santé du Saint-Laurent.

Une structure participative

Implication grandissante de la population et concertation accrue des intervenants inspirent la nouvelle structure de gestion retenue pour la phase III du Plan d'action Saint-Laurent.

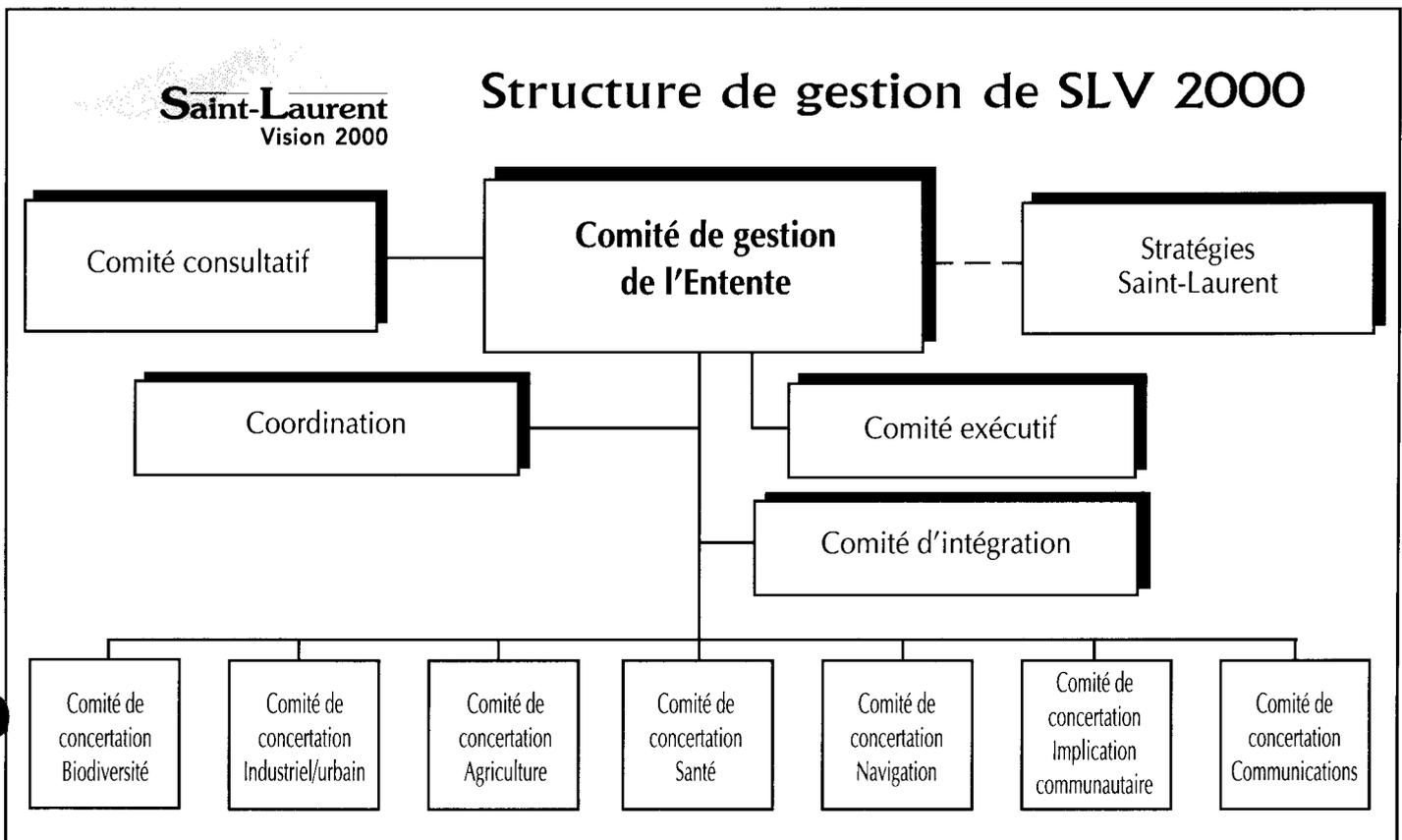
L'expérience des deux premières phases du Plan d'action Saint-Laurent et l'arrivée de nouveaux partenaires ministériels au sein de la phase III ont amené les administrateurs de l'Entente Saint-Laurent Vision 2000 à la nouvelle réalité basée sur la participation des partenaires non gouvernementaux. « Nous avons conservé plusieurs structures de gestion des phases précédentes, par exemple le Comité de gestion de l'Entente (CGE) et le Comité consultatif, mentionne Jacinthe Leclerc, du Bureau de coordination de Saint-Laurent Vision 2000, mais nous en avons modifié certaines et ajouté de nouvelles, afin de refléter davantage la concertation qui se trouve au cœur de la stratégie du plan d'action. »



Jean-Pierre Gauthier, coprésident pour le Canada.



George Arseneault, coprésident pour le Québec.



L'administration du Plan d'action Saint-Laurent est toujours sous la responsabilité d'un Comité de gestion de l'Entente (CGE), présidé par les mêmes coprésidents, soit Jean-Pierre Gauthier, directeur général d'Environnement Canada, Région du Québec, et George Arsenaault, sous-ministre adjoint au Patrimoine faunique et naturel du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec. Le CGE est aussi composé d'un représentant de chacun des ministères partenaires des gouvernements du Canada et du Québec. Un comité exécutif a été mis en place pour faciliter la prise de décision du CGE.

Le Comité consultatif, qui est composé d'une trentaine de membres provenant des divers milieux concernés par le Saint-Laurent, est maintenu. Harvey Mead demeure président de ce comité, dont la priorité, au cours de la prochaine année, sera de préparer un bilan de ses réalisations dans la phase II et de faire des recommandations sur son mandat et sa composition au cours de la phase III.

Des comités de concertation associés aux volets ou domaines d'intervention et aux communications remplacent désormais les comités d'harmonisation tels qu'on les connaissait dans la phase II. La distinction réside dans le fait que ces comités, en plus des

représentants ministériels, pourront être composés de membres non gouvernementaux provenant du milieu concerné par les activités du volet. « Ces personnes, à cause de leur intérêt et de leur expertise, contribueront aux activités visant à améliorer la qualité du Saint-Laurent », explique Jacinthe Leclerc. Rappelons que le mandat premier de chacun des comités est de s'assurer que les résultats attendus dans chaque secteur seront effectivement atteints dans les délais prévus. Chaque comité est dirigé par deux coprésidents, à l'exception du comité Implication communautaire, qui est sous la responsabilité d'un comité exécutif composé de trois personnes, l'une provenant d'Environnement Canada, une autre du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, et la troisième d'un organisme du milieu, Stratégies Saint-Laurent. Les coprésidents des comités de concertation et le comité exécutif du comité Implication communautaire ont été nommés par les coprésidents de l'Entente.

Enfin, un nouveau comité a été créé. Il s'agit du Comité d'intégration, qui a le mandat de faciliter l'intégration de certaines activités entre les divers secteurs et de favoriser l'arrimage d'interventions effectuées par plusieurs partenaires. Ce comité, qui regroupe les coprésidents de chacun des sept secteurs

d'intervention, verra à assurer une plus grande concertation entre les partenaires et les domaines d'action.

Participation et suivi

Dès l'amorce de la phase III, de nouveaux outils de gestion ont été mis en chantier afin d'aider tous les partenaires, anciens et nouveaux, à comprendre les orientations et les principes de gestion qui soutiennent le Plan d'action Saint-Laurent. Un cadre de gestion réunira l'information nécessaire à la gestion des activités du plan d'action.

Un cadre de performance est aussi en préparation pour aider les gestionnaires à évaluer la progression des résultats au cours des cinq années de la phase III. Cet outil sera particulièrement utile lorsque viendra le temps de faire la revue complète des activités à mi-chemin de la phase III, soit en 2001. « Cette revue, précise Jacinthe Leclerc, permettra de s'ajuster en cours de route s'il y a lieu, plutôt que d'attendre à la toute fin des cinq années du plan d'action. L'expérience des deux plans précédents nous a convaincus de la nécessité de cette étape à mi-parcours. »

Avis aux lectrices et aux lecteurs

Vous lisez actuellement le dernier numéro du bulletin *Le Fleuve* imprimé sur papier. Dorénavant, ce bulletin sera diffusé exclusivement sur le site Internet Saint-Laurent Vision 2000 : www.slv2000.qc.ec.gc.ca

Ceux et celles d'entre vous qui n'ont pas accès à Internet pourront malgré tout continuer à recevoir et à lire le bulletin *Le Fleuve*. En effet, une copie imprimée à partir de la version électronique leur sera envoyée, **sur demande**, par la poste ou par télécopieur.

Si, par ailleurs, vous avez une adresse électronique et désirez être informé des nouveautés à paraître sur notre site, il nous fera plaisir, **sur demande toujours**, de vous en aviser aussitôt.

Si l'une ou l'autre de ces options vous intéresse, veuillez communiquer vos coordonnées à M. Alain Petit par téléphone, au numéro 1 800 463-4311, ou par télécopieur, au numéro (514) 496-5513, ou encore par courriel (moyen privilégié) à l'adresse alain.petit@ec.gc.ca

Soutenir l'action des communautés

Fer de lance de la phase III, l'implication communautaire se traduit maintenant de plus en plus par la mise en œuvre de projets concrets, issus de la réflexion et des discussions réalisées au cours de la phase II.

« L'expérience acquise depuis quelques années nous indique que l'implication communautaire ne se définit pas toujours de la même façon, selon le contexte social et économique », mentionne Marc Hudon, président de Stratégies Saint-Laurent et membre du comité exécutif du comité de concertation Implication communautaire. « Les valeurs et le sentiment d'appartenance partagés par les citoyens, la manière dont les territoires sont gérés, la nature des problématiques sont tous des facteurs qui ont un impact significatif sur ce qui peut être accompli à l'intérieur d'une région. »

Doté d'un financement de 17,2 millions de dollars, le secteur Implication communautaire est celui qui bénéficie le plus des nouveaux crédits accordés par les gouvernements dans le cadre de la phase III. Deux grands objectifs sont au programme : création de quatre nouvelles Zones d'intervention prioritaires (ZIP) et réalisation de 150 projets communautaires sur le terrain. « Le choix des quatre nouvelles ZIP dépend essentiellement de la volonté du milieu », indique Jean-Yves Roy, coordonnateur à la Direction de la coordination opérationnelle du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec et membre du comité exécutif du comité de concertation. Stratégies Saint-Laurent demeure le principal organisme-ressource pour évaluer les capacités des régions qui veulent former une ZIP : la volonté de mobilisation des citoyens, la capacité de produire un Plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) et la possibilité de mener à terme des projets seront des critères à considérer lorsque les nouvelles ZIP seront mises sur pied.

« Les ZIP sont très importantes, car elles sont notre lien direct avec la population », déclare Lynn Cleary, directrice du Centre Saint-Laurent d'Environnement Canada et membre du comité exécutif du comité. « No-

tre responsabilité est de soutenir leur mobilisation, tout en évitant de nous ingérer dans le processus de décision, qui relève avant tout des collectivités. »

L'étape des réalisations

Les rencontres avec les citoyens, tout comme la préparation des PARE, ont mis en lumière la volonté d'agir du milieu. Les citoyens considèrent que l'on a maintenant une bonne idée de l'état du fleuve et qu'il est temps de mettre en œuvre des projets concrets. « On en est maintenant à l'étape de la mise en place d'équipes tournées vers des solutions, affirme Marc Hudon. Les gens savent mieux ce qu'ils peuvent faire et comprennent la nécessité d'un partenariat actif avec les municipalités, le secteur privé et les autres organismes présents dans la région. La place qu'occupent les ZIP au sein du conseil d'administration de Stratégies Saint-Laurent traduit bien cette évolution : les ZIP ne sont plus majoritaires au conseil que par un seul siège, comparativement à cinq ou six il y a quelques années ; elles voient les avantages de la collaboration et réclament la présence des autres joueurs autour de la table. »

Les 150 projets qui seront réalisés sur le terrain, au cours des cinq prochaines années, ne doivent pas nécessairement avoir été prévus dans les PARE mais leurs objectifs doivent obligatoirement contribuer à l'obtention des résultats attendus au terme de la phase III. « N'oublions pas que les PARE sont l'expression de la volonté du milieu, rappelle Jean-Yves Roy, d'où leur pertinence et leur importance dans le processus de financement des projets. »

Le soutien scientifique et technique que peuvent offrir les gestionnaires gouvernementaux aux ZIP devient encore plus capital lorsque vient le temps de la réalisation de projets. « Notre prochaine étape est d'ailleurs de bien identifier les responsabili-

tés des divers ministères partenaires de la phase III, déclare Lynn Cleary, pour que la concertation s'exerce le mieux possible. Nous sommes aussi conscients de la nécessité de trouver des mécanismes d'évaluation des résultats des PARE, compte tenu des investissements considérables consentis à ce chapitre depuis quelques années. Cela constituera une de nos principales priorités au cours des prochains mois. »

Mettre à profit le Réseau d'observation active de la Biosphère

De son côté, le Réseau d'observation active de la Biosphère (ROAB) est de plus en plus appelé à devenir un outil d'information et de sensibilisation utilisé par les ZIP. « Stratégies Saint-Laurent ainsi que certaines ZIP y participent déjà, explique Marc Hudon. Nous sommes conscients que cela peut contribuer beaucoup à faire connaître les PARE, en plus de permettre aux gens de nous communiquer leurs commentaires sur celui ou ceux qui les touchent de près. De plus, atout non négligeable, le ROAB nous ouvre aussi une fenêtre sur le monde, puisque l'information y circule grâce à Internet. »

Le ROAB, qui compte actuellement 72 membres actifs, devient donc une courroie de transmission supplémentaire efficace pour rejoindre les individus désireux d'en savoir davantage sur l'état du Saint-Laurent.

Une approche préventive plus globale

Une approche de prévention plus globale auprès de trois secteurs industriels – chimie, métallurgie et traitement métallique – poursuit maintenant les efforts de réduction du rejet de substances toxiques dans l’environnement entrepris durant les deux premières phases du Plan d’action Saint-Laurent.

Le secteur industriel

« Les trois secteurs de la chimie, de la métallurgie et du traitement métallique, de par la nature de leurs activités et de leurs procédés, peuvent être amenés à rejeter une ou plusieurs des dix substances les plus préoccupantes pour les écosystèmes du Saint-Laurent. Ces trois secteurs sont ceux sur lesquels nous travaillerons en étroite collaboration avec nos partenaires au cours des cinq prochaines années », mentionne Serge Goulet, chef de service du Service de l’assainissement des eaux de la Direction des politiques du secteur industriel du ministère de l’Environnement et de la Faune du Québec et coprésident du comité de concertation Industriel et Urbain.

Les sept métaux – arsenic, cadmium, chrome, cuivre, mercure, plomb et zinc –, les BPC, les dioxines et furanes, et les HAP qui constituent ces dix substances toxiques ne sont pas uniquement présents dans les effluents liquides, mais se retrouvent également dans l’atmosphère, dans les déchets ou dans les sols. « Grâce aux études effectuées et aux résultats obtenus au cours des deux phases précédentes, nous favoriserons dorénavant une approche intégrée eau/air/sol/déchets, car ce sont tous des vecteurs qui ont une incidence sur la santé du fleuve », précise Breda Nadon, directrice intérimaire à la Direction de la protection de l’environnement d’Environnement Canada et coprésidente du comité de concertation.

Appuyer l’adoption de mesures environnementales par les PME

Alors que les mesures correctives des phases I et II touchaient essentiellement les effluents de 106 établissements prioritaires appartenant à la grande entreprise, la phase III vise à aider les PME à se doter d’outils de gestion avec lesquels elles pourront améliorer leur performance à la fois sur le plan

environnemental et sur le plan économique. « La grande entreprise, indique Serge Goulet, est plus souvent en mesure d’entamer une révision de ses procédés pour obtenir une certification ISO 14 000 que les PME, aux moyens plus limités. Nous souhaitons convaincre les PME que des procédés plus écologiques peuvent non seulement être bénéfiques pour l’environnement, mais aussi leur faire réaliser des économies importantes au chapitre du recyclage ou de la réutilisation de déchets de fabrication, par exemple. »

La réalisation de 60 projets de prévention précis, dans 20 établissements de chacun des trois secteurs industriels ciblés, devrait avoir un effet levier intéressant sur l’ensemble des industries qui y sont actives. « L’approche retenue est volontaire, précise Breda Nadon. Nous offrirons d’abord un soutien aux entreprises, visant l’implantation de mesures de prévention de la pollution, pour ensuite les guider dans la réalisation de ces mesures au sein de leurs établissements. » Les résultats obtenus dans ces entreprises seront par la suite largement diffusés, afin de motiver des entreprises similaires qui voudraient adapter ces mêmes mesures à leur situation.

Le secteur urbain

En 1999, près de 98 % de la population québécoise qui habite des municipalités où les effluents sont rejetés dans un réseau d’égouts verra ces effluents traités avant leur rejet dans l’environnement. « Les stations d’épuration ne sont toutefois pas conçues pour traiter la totalité des toxiques qui peuvent se retrouver dans ces rejets, précise Serge Goulet. Une quinzaine de stations d’épuration furent caractérisées de septembre 1996 à mars 1997. Une douzaine de ces stations seront de nouveau échantillonnées, soit les trois grandes communautés urbaines (Montréal, Québec et Outaouais) et neuf autres municipalités types pour tenter d’évaluer l’am-

pleur de cette problématique. Une caractérisation d’été sera réalisée dans cinq de ces stations d’épuration au cours de l’année 1998 et dans sept autres stations au cours de l’an prochain. Nous devrions ainsi avoir un portrait plus précis de la situation. »

Un programme de reconnaissance environnementale

Quelques établissements visés par les phases I et II n’ont pas encore complètement terminé leur programme de réduction des effluents toxiques. La phase III prévoit l’achèvement de ces travaux. « Les établissements prioritaires ont investi énormément d’argent et d’énergie, depuis les débuts des Plans d’action Saint-Laurent, et leurs efforts ont permis de réduire de façon significative les rejets liquides toxiques dans le Saint-Laurent », indique M. Goulet.

Un programme de reconnaissance visant à souligner ces efforts est donc prévu au cours de la phase III. Il est encore trop tôt pour le décrire avec précision, mais il devrait servir aux entreprises qui voudront faire valoir et connaître leur apport environnemental auprès de leurs clients et de leurs différents publics.

Saint-Laurent Vision 2000, au cours de la phase III, reconnaîtra donc les efforts importants faits par ces entreprises par le biais d’un programme de reconnaissance officielle. Celle-ci permettra aux entreprises de faire connaître au grand public leur implication et leur contribution à la sauvegarde de l’écosystème du Saint-Laurent.

Le concept de navigation durable

La navigation est un tout nouveau secteur d'intervention de la phase III du Plan d'action Saint-Laurent. Amener les nombreux intervenants actifs dans ce domaine à se réunir autour de la même table et explorer les solutions qui permettront de concilier concrètement développement économique et santé des écosystèmes du Saint-Laurent sont à l'ordre du jour.

Les problématiques liées au transport maritime sur le Saint-Laurent ne sont pas nouvelles. Les questions de sédiments contaminés, de dragage du fleuve ou d'érosion des rives, par exemple, ont déjà retenu l'attention et fait l'objet d'études et d'activités au cours des deux phases précédentes. C'est la première fois, cependant, que l'on rassemble ces enjeux à l'intérieur d'un secteur d'intervention bien distinct et qu'on les aborde d'une façon concertée.

« La dynamique a beaucoup changé depuis le premier Plan d'action Saint-Laurent (PASL), en 1988 », affirme Gervais Bouchard, directeur intérimaire des Services techniques à la Garde côtière canadienne et coprésident du secteur Navigation. « L'implication des communautés riveraines fait en sorte que les gens sont plus conscients qu'avant de ce que le transport maritime et fluvial emprunte une voie publique, le Saint-Laurent; ils se questionnent sur son utilisation par l'industrie du transport et veulent exprimer leurs opinions. »

La concertation pour mettre au point une stratégie de navigation durable

Les questions relatives à la navigation préoccupent un nombre croissant d'intervenants – collectivités riveraines, industries récréatives et touristiques, groupes environnementaux, grand public – et les industries du transport maritime et des ports doivent faire face à des enjeux environnementaux de plus en plus complexes. Dans cette perspective, le comité Navigation comptera un nombre important de représentants non gouvernementaux provenant des différents milieux usagers du fleuve. « Notre objectif est de faire du comité de concertation un lieu de collaboration crédible et efficace grâce à la participation et à la confiance de tous les intéressés », affirme Jérôme Faivre, du Service maritime et aérien du ministère des Transports du Québec, coprésident du comité. « À

titre de nouveau partenaire de SLV 2000, nous aurons beaucoup de travail de coordination et de planification à faire, notamment en raison de la nouveauté du comité dans le cadre de l'entente et aussi de la diversité des membres du comité. »

La priorité du comité est la préparation d'un bilan qui recensera de façon exhaustive les multiples aspects des problématiques relatives à la navigation et qui examinera les solutions susceptibles d'améliorer la situation. Ce bilan servira par la suite à une large consultation du public, qui pourra faire connaître son point de vue sur ces questions. Les travaux préparatoires à ce bilan commenceront dès l'automne 1998.

Une navigation plus sécuritaire

Même si le Saint-Laurent est déjà considéré comme une voie d'eau très sécuritaire, des outils sont en préparation pour améliorer la gestion du risque par les pilotes et les plaisanciers. L'*Observatoire du Saint-Laurent*, par exemple, est un outil virtuel réseau qui fournira aux navigateurs des données plus précises sur la prédiction des niveaux d'eau leur permettant de circuler de façon plus sécuritaire sur le fleuve. Le projet est déjà bien avancé et sera bientôt en fonctionnement.

Dragage, érosion des berges et sédiments

Navigation, érosion des berges, sédiments et dragage du fleuve sont indissociablement liés. Ici encore, le comité veut pouvoir faire le tour de toutes ces questions. « Il est essentiel que nous puissions adopter une façon à la fois intégrée et transparente d'aborder ces problèmes, déclare Gervais Bouchard. Jusqu'à maintenant, ces problématiques ont été maintes fois soulevées, mais les solutions restent à proposer et à examiner. »

L'érosion des berges, par exemple, est relativement bien connue par les experts qui

se sont penchés sur la question, mais comment la contrôler plus efficacement? Le type de navire, la vitesse, la période de l'année, les cargaisons et les facteurs naturels sont tous des paramètres qui ont leur importance. Les meilleures solutions seront celles qui permettront à toutes les personnes touchées de participer aux décisions.

La gestion des sédiments contaminés a déjà fait l'objet de plusieurs guides, publiés depuis quelques années par Environnement Canada et le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec. Une mise à jour de ces outils est prévue au cours de la phase III. De plus, le comité s'attardera sur la gestion intégrée du dragage du Saint-Laurent, un défi important.

Un concept qui reste à préciser

« Les deux premiers plans d'action ont surtout traité de sources de pollution d'origine terrestre, rappelle Jérôme Faivre, mais les questions liées à la circulation maritime (ce qui se passe en surface) ont moins fait l'objet de recherches et de bilans utiles pour éclairer les questionnements actuels de tous les usagers du fleuve. Le secteur Navigation vient remettre en perspective les liens qui existent entre les transports, l'environnement et la santé du Saint-Laurent. »

Tous s'entendent sur la nécessité d'assurer le développement économique de la voie navigable sans nuire aux actions posées sur le plan environnemental. « Nous souhaitons mettre en place un lieu de concertation suffisamment représentatif et fort pour qu'il soit en mesure de continuer à fonctionner même au-delà de 2003, indique Gervais Bouchard. C'est, à mon avis, la meilleure façon de concrétiser ce que peut être une navigation durable sur le Saint-Laurent. »

Continuité et innovation

Double défi pour le secteur d'intervention Biodiversité : les gestionnaires et les chercheurs doivent poursuivre et accélérer les efforts de protection des espèces et de conservation des habitats engagés lors des deux premières phases, tout en poussant plus loin la réflexion dans les domaines de la gestion des niveaux d'eau et du suivi de l'écosystème.

Depuis dix ans, les résultats obtenus dans le cadre de la protection des espèces et de la conservation des habitats sont encourageants : 12 000 hectares d'habitats fauniques et floristiques ont été protégés. On en sait maintenant beaucoup plus sur la biodiversité qui caractérise les écosystèmes du Saint-Laurent, et plusieurs espèces en difficulté font l'objet de plans de rétablissement, pour ne citer que quelques exemples. Les activités prévues au cours de la phase III s'inscrivent dans la continuité des années précédentes.

« La biodiversité intègre plusieurs dimensions des écosystèmes », souligne Luc Berthiaume, du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec et coprésident du comité d'intégration Biodiversité. « Elle renvoie immédiatement au concept de développement durable qui se trouve au cœur du Plan d'action Saint-Laurent. C'est sans doute pourquoi les gens sont si sensibles aux objectifs et aux résultats que l'on espère atteindre dans le cadre de l'entente. »

Les espèces et les habitats

« Nous avons une liste préliminaire d'espèces fauniques et floristiques désignées ou vulnérables ; elle constitue notre point de départ pour la planification des interventions qui auront lieu au cours des cinq prochaines années », explique Isabelle Ringuet, gestionnaire régionale à la Direction de la conservation de l'environnement d'Environnement Canada et coprésidente du comité. Selon Luc Berthiaume, on vise la sauvegarde de 35 espèces (faune et flore) en difficulté, mais ce chiffre pourrait être dépassé, selon les résultats obtenus en cours de route.

Le contrôle des espèces exotiques envahissantes vise essentiellement la moule zébrée, maintenant répandue dans toutes les eaux douces du bassin Saint-Laurent/Grands Lacs, et, dans une moindre mesure, la salicaire pourpre, qui colonise maintenant



Francis Bélangier

20% des zones humides du Saint-Laurent. La concertation au sujet de l'impact de la grande oie des neiges sur les milieux humides et les terres agricoles se continuera également.

L'objectif de protéger 120 000 hectares de milieux naturels sera atteint surtout par le biais de la modification des statuts des territoires désignés pour la conservation. « On souhaite créer trois réserves écologiques, sept refuges fauniques et trois parcs provinciaux au cours de la phase III, explique Luc Berthiaume. Nous compléterons aussi la révision des plans directeurs d'un parc national et du parc marin Saguenay-Saint-Laurent. »

L'aménagement de structures et de sites à potentiel écologique devrait se faire avec le concours des collectivités riveraines. « Le défi consiste à établir des liens avec les communautés afin de les sensibiliser et de leur faciliter la prise en charge des aménagements que souhaitent les gens dans leur milieu », ajoute M. Berthiaume.

La problématique des niveaux d'eau

Élément nouveau de la phase III, l'étude de l'impact des variations des niveaux d'eau représente un défi pour les chercheurs. Pi-

loté par la Direction de l'environnement atmosphérique et le Centre Saint-Laurent d'Environnement Canada, le projet consistera à concevoir un modèle de prévision des impacts des variations des niveaux d'eau sur les écosystèmes du Saint-Laurent. « Cette initiative découle à la fois des préoccupations du public et du désir de la Commission mixte internationale de réviser les normes de régularisation des niveaux d'eau », mentionne Isabelle Ringuet. À partir de critères qui devront faire consensus, les chercheurs pourraient élaborer un modèle qui permette de choisir les interventions les plus appropriées en fonction des contraintes environnementales et économiques.

Le suivi de l'écosystème

Enfin, la question du suivi de l'écosystème présente, elle aussi, son lot de difficultés. Bien que beaucoup de travail ait été accompli à ce sujet au cours des deux phases précédentes, il reste à concevoir un modèle qui intègre des écosystèmes aussi différents que l'estuaire maritime et le couloir fluvial. Quelles bases choisir et quels indicateurs retenir pour être en mesure de faire une lecture plus globale de l'écosystème du Saint-Laurent ? Il s'agit là d'un travail non seulement d'intégration, mais aussi de simplification visant à éclairer les gestionnaires sur la nature des gestes à poser dans l'avenir.

Réduction des pesticides, clubs conseils et entreposage des lisiers

La phase III vise à bonifier les efforts déjà entrepris depuis 1992 par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), par le biais de sa Stratégie phytosanitaire et du Programme d'aide à l'investissement en agroenvironnement (PAIA), ainsi que par le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec (MEF), dans le cadre de son programme d'assainissement agricole et de la réglementation mise en place dans les années 1980.

Depuis plusieurs années, les études menées par le MEF, et plus récemment dans le cadre de la phase II du Plan d'action, ont révélé la présence de pesticides agricoles dans le Saint-Laurent et dans plusieurs de ses tributaires, ainsi que d'importantes concentrations de phosphore d'origine agricole. Ces études ont permis au monde agricole de prendre conscience des conséquences de méthodes intensives de production et de la nécessité d'instaurer des pratiques de culture ayant moins d'impacts négatifs sur l'environnement. Les activités planifiées dans le secteur d'intervention Agriculture de la phase III, ainsi que les budgets affectés à leur réalisation, reflètent les préoccupations grandissantes du public en faveur de l'adoption, par les producteurs agricoles, de méthodes d'exploitation plus durables.

Réduire l'utilisation des pesticides

« La réduction de 50% de l'utilisation des pesticides et l'augmentation à 70% des superficies agricoles en lutte intégrée, d'ici cinq ans, sont peut-être des objectifs ambitieux pour certains, mais nous devrions les atteindre grâce au soutien, à la formation et au transfert de technologies auprès des producteurs agricoles du Québec », croit Alain Verreault, directeur à la Direction des politiques des secteurs agricole et naturel du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec et coprésident du comité de concertation Agriculture. Le MAPAQ estime aujourd'hui à environ 15% le pourcentage de superficies agricoles en lutte intégrée.

En termes de priorité, les actions du MAPAQ et du MEF, au cours de la phase III, porteront particulièrement sur les bassins versants des tributaires, là où l'on retrouve

la majorité des exploitations agricoles qui se consacrent aux grandes cultures, c'est-à-dire principalement à l'ouest des rivières L'Assomption et Yamaska. Des gestes seront aussi posés auprès des producteurs de pommes et de pommes de terre. La concertation avec les producteurs agricoles constitue la meilleure façon d'instaurer la pratique de la lutte intégrée.

Favoriser le rapprochement entre producteurs et experts agricoles

« Pour chaque type de production, nous réunissons des équipes stratégiques formées de

producteurs, de scientifiques et de conseillers agricoles, et nous leur demandons d'identifier les principales problématiques qui affectent leurs récoltes », explique Denis Sanfaçon, directeur à la Direction de l'environnement et du développement durable du MAPAQ. « Ce sont ces équipes qui proposent les priorités d'intervention. Une fois celles-ci établies, nous les diffusons auprès des intervenants afin qu'ils nous soumettent des projets qui seront présentés au comité de concertation Agriculture. Nous visons, par exemple, la mise au point de modèles de gestion agroenvironnementale ou de

LA LUTTE INTÉGRÉE

La lutte intégrée est une approche agroenvironnementale basée sur l'expérimentation et l'observation. Le producteur gère et rentabilise ses cultures en considérant l'environnement comme un allié. En voici les six étapes.

1. Identifier alliés et ennemis

Il faut d'abord identifier et bien connaître les différentes espèces qui habitent les écosystèmes agricoles.

2. Dépister et évaluer la situation

Il faut évaluer les conditions environnementales, l'abondance des organismes nuisibles, l'état général des cultures, bref, bien connaître le terrain des opérations.

3. Utiliser des seuils d'intervention

Il s'agit d'utiliser le bon moyen de lutte, au moment opportun, avec le maximum d'efficacité.

4. Adapter l'écosystème

Les organismes nuisibles résident souvent en périphérie des cultures. Choix des cultivars, modification des densités et des dates de semis, désinfection de la machinerie agricole sont autant des exemples de moyens susceptibles de rendre l'écosystème favorable aux organismes utiles, mais difficile à vivre pour les autres.

5. Combiner les méthodes de lutte

Différentes méthodes assurent généralement une réduction plus durable et plus efficace, et contribuent à diminuer les risques associés à l'emploi exclusif des pesticides chimiques.

6. Évaluer les conséquences et l'efficacité des actions

Toute décision entraîne des résultats. L'utilisation de parcelles témoins, les évaluations de rendement et de qualité permettent toutes d'améliorer graduellement les façons de faire.

Information tirée du dépliant du MAPAQ intitulé La lutte intégrée, tout le monde y gagne.

Deuxième édition du programme

modèles bioclimatiques. Nous souhaitons améliorer les connaissances en ce qui a trait aux doses optimales de pesticides à utiliser selon les conditions que rencontrent les producteurs et aux moyens de lutte non chimique aux ennemis des cultures, etc.»

En vue d'accélérer le transfert technologique, des groupes d'encadrement technique sont chargés de partager l'information avec l'ensemble de leurs membres. On utilise aussi des associations telles que l'Union des producteurs agricoles (UPA) comme vecteurs d'information.

Les clubs conseils sur la rivière Boyer

L'établissement de cinq clubs conseils sur la rivière Boyer, en vue d'améliorer la gestion agroenvironnementale dans le bassin versant et de favoriser le retour des éperlans dans le cours d'eau, fait aussi partie du programme des cinq prochaines années. «Un club conseil est en place en ce moment, mentionne M. Verreault, et un coordonnateur est déjà à l'œuvre afin de faciliter la création de quatre autres nouveaux clubs, à raison de un par année.» En privilégiant une orientation amélioration du cours d'eau, ces clubs, qui rassemblent environ une quarantaine de producteurs, devraient proposer à ceux-ci des gestes à poser sur leurs fermes qui soient susceptibles de contribuer à améliorer la qualité de l'eau de la rivière.

La conformité des entreprises avec le Règlement sur la pollution d'origine agricole dans les tributaires du Saint-Laurent

Les questions de l'entreposage adéquat des déjections animales et de la fertilisation rationnelle des cultures sont des problématiques déjà bien connues dans le monde agricole. Juste pour les bassins de l'Ouest québécois, une somme de 60 millions de dollars est prévue au PAIA afin que les producteurs prennent les mesures nécessaires pour se conformer au règlement d'ici à 2003. «Nous soutenons financièrement les agriculteurs pour leur permettre de s'ajuster à la nouvelle réglementation», ajoute Denis Sanfaçon.

Grâce au programme Interactions communautaires, les organismes communautaires riverains pourront réaliser des projets en vue de favoriser l'accessibilité et le recouvrement des usages du Saint-Laurent dans leur région.

Démarré dès les premiers jours du lancement de la phase III, le programme Interactions communautaires se veut une suite naturelle aux travaux de réflexion et de planification des Plans d'action et de réhabilitation écologique (PARE) préparés par les comités des Zones d'intervention prioritaires (ZIP) dans le cadre de SLV 2000. Le programme doit soutenir en priorité – mais non exclusivement – la réalisation de projets issus de ces PARE. «Les projets qui concourent aux grands objectifs de la phase III sont admissibles», précise Lynn Cleary, directrice du Centre Saint-Laurent d'Environnement Canada et coprésidente du secteur d'intervention Implication communautaire. «En fait, nous visons de nouvelles initiatives qui protègent la santé des écosystèmes du Saint-Laurent ou la santé humaine, ou qui favorisent l'accessibilité et le recouvrement des usages du Saint-Laurent.»

Des partenariats en région

S'adressant uniquement aux organismes non gouvernementaux (ONG) à but non lucratif, le programme a prévu une vaste gamme de projets admissibles: interventions de nettoyage, de stabilisation ou de revégétalisation des berges, restauration de zones humides ou sensibles, activités de sensibilisation et d'éducation relatives à l'environnement et menant à l'action, construction d'infrastructures d'accès respectueuses de l'environnement... Ces projets, qui pourront se dérouler dans la portion du Saint-Laurent comprise entre la frontière Ontario/Québec et Blanc-Sablon sur la rive nord, et jusqu'au Nouveau-Brunswick sur la rive sud, doivent contribuer à protéger le Saint-Laurent, ses tributaires, les rives et les milieux humides ou fragiles qui leur sont reliés.

«Nous visons à favoriser les liens et la concertation entre différents acteurs d'une même région», ajoute Lynn Cleary. Le Programme finance d'ailleurs jusqu'à 50% des dépenses admissibles d'un projet (maximum 100 000\$) et jusqu'à 70% pour les études (maximum 30 000\$). Le reste du financement

doit provenir d'autres sources du milieu ou d'autres programmes gouvernementaux.

Le soutien offert est à la fois technique et financier. Des agents de projets du programme et un réseau d'experts fédéral-provincial sont disponibles pour orienter les ONG dans le développement de leur projet. On peut aussi consulter le comité ZIP de sa région, notamment pour arrimer les objectifs d'un projet aux orientations exposées dans le PARE régional et obtenir son appui.

Le budget total du programme Interactions communautaires s'élève à 7 millions de dollars, soit le double des montants disponibles durant la phase II du PASL (3,5 millions de dollars).

Participation et amélioration de l'environnement

Étant l'un des éléments importants du secteur d'intervention Implication communautaire, ce programme vise à concrétiser la participation de la population à l'amélioration de son environnement. Cet aspect constituera l'un des critères d'évaluation des projets, tout comme leur concordance avec les priorités régionales ou avec le PARE.

La première date limite pour la remise des demandes de financement de projets a été fixée au 1^{er} octobre 1998. « Cette date peut sembler rapprochée, mais nous tenons à mettre des initiatives en œuvre dès la première année », mentionne Jean-Yves Roy, coordonnateur à la Direction de la coordination opérationnelle du MEFQ et coprésident du secteur d'intervention Implication communautaire. « De plus, la tournée d'information de juin dernier a permis de rencontrer des responsables de tous les comités ZIP ainsi que plusieurs organismes communautaires. Toutes ces personnes sont sensibilisées depuis plusieurs mois aux divers aspects du programme et peuvent relayer l'information dans leur région. »

Les premiers projets retenus seront annoncés en décembre 1998. Pour en savoir davantage, on peut communiquer avec des agents de projets du programme à l'adresse suivante:

Saint-Laurent Vision 2000 Interactions communautaires

1141, route de l'Église, C.P. 10100, 6^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 4H5
Téléphone: (418) 648-3537 ou 1 800 463-4311
Télécopieur: (418) 649-6674

Mettre l'accent sur une meilleure analyse du risque

Depuis cinq ans, de nombreuses interventions ont servi à établir un bilan de l'exposition des riverains et des utilisateurs aux contaminants présents dans le Saint-Laurent. Les activités prévues au cours de la phase III, dans le secteur d'intervention Santé, permettront de dresser un portrait plus précis de certains groupes d'utilisateurs et de mettre en place des mesures efficaces pour informer le public des risques liés à l'utilisation des ressources du fleuve.

Les études réalisées ont permis de réunir beaucoup d'information sur des sujets aussi variés que l'eau potable, les activités récréatives, la pêche sportive et la consommation du poisson. Les chercheurs ont ainsi réussi à identifier les utilisateurs, leurs modes de vie, les usages du fleuve et les risques potentiels pour la santé humaine associés à ces usages.

«SLV 2000 était notre première participation au Plan d'action Saint-Laurent», commente Sophie De Villers, de Santé Canada, coprésidente du comité de concertation Santé. «De façon générale, nos activités nous ont conduits à caractériser et à quantifier l'exposition aux contaminants de larges secteurs de la population. On en sait maintenant beaucoup plus, ce qui nous permet d'intervenir de manière plus efficace.»

Trois grands objectifs liés à diverses utilisations des ressources du fleuve doivent inspirer le programme des interventions Santé tout au long de la phase III.

Sports et baignade

On sait aujourd'hui qu'environ 6% des baigneurs présentent des problèmes de santé à la suite de baignades dans le Saint-Laurent. Ce chiffre n'est cependant pas très précis, puisque les affections liées à l'eau ne font pas partie des maladies à déclaration obligatoire. «Nous aimerions nous assurer que les gens se baignent dans des endroits convenables, car ceux-ci ne manquent pas le long du fleuve», précise Michèle Bélanger, du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, coprésidente du comité de concertation Santé. «En fait, sans minimiser ou augmenter le problème, nous voulons faire en sorte que les gens aient une idée plus juste des risques liés à la pratique d'activités récréatives dans le fleuve.»



Ces préoccupations se reflètent dans la nature des projets qui seront réalisés au cours de la phase III. Au programme, vérification de la validité des indicateurs utilisés comme prédicteurs des pathogènes humains, surveillance sanitaire des maladies liées à la baignade, étude de l'évolution des habitudes récréatives et meilleure utilisation des vecteurs d'information pour la communication des risques.

Eau potable

Certains contaminants persistants échappent au traitement de l'eau potable et se retrouvent à des niveaux traces dans l'eau du robinet. Cette problématique, sans être très préoccupante, car les risques qui y sont associés sont minimes, a conduit à prévoir quelques interventions à ce chapitre. «Nous voulons mieux connaître et contribuer à réduire les risques liés à la contamination physico-chimique de l'eau potable», précise Michèle Bélanger. Les analyses porteront en particulier sur les risques associés aux produits domestiques (produits d'entretien et de nettoyage) et aux sous-produits du traitement de l'eau potable.

La consommation de produits aquatiques

Plusieurs études, dont un portrait des habitudes alimentaires des pêcheurs sportifs, ont été réalisées au cours de la phase II du Plan

d'action Saint-Laurent. Les actions qui seront entreprises au cours de la phase III visent à préciser les conséquences de l'exposition de plusieurs communautés, dont celle des pêcheurs sportifs, de certaines communautés culturelles et des enfants de la Basse-Côte-Nord (15% de ceux-ci présentent des niveaux sanguins de BPC qui dépassent les normes de Santé Canada).

«Nous voulons aussi explorer le côté plus positif de l'utilisation des ressources du Saint-Laurent, en faisant l'inventaire de celles qui sont utilisées à des fins médicales, par exemple, ou encore en étudiant le rôle des nutriments présents dans les produits aquatiques (poissons, coquillages et plantes) sur la santé des gens», souligne Sophie De Villers. Ici encore, les risques perçus par la population, comparativement aux risques réels liés à la consommation des produits du fleuve, semblent beaucoup plus élevés qu'ils ne le devraient. Des actions de communication devraient permettre de remettre les pendules à l'heure et de favoriser, auprès du public, une compréhension plus réaliste et plus juste des risques encourus.



LE SITE INTERNET SLV 2000 : LE MEILLEUR MOYEN DE SUIVRE LE COURANT

Le site Internet Saint-Laurent Vision 2000 est sans contredit l'outil d'information le plus complet et le plus à jour, mis à votre disposition, concernant la phase III et ses divers domaines d'intervention.

Présentement cinq grandes sections apparaissent au sommaire de sa page d'accueil : « **Plan d'action** », « **Partenaires** », « **Bibliothèque** », « **Actualités** » et « **ZIP** (zones d'intervention prioritaires) ».

La section « **Plan d'action** » expose les objectifs, les orientations et les domaines d'intervention de la phase III.

La section « **Partenaires** » présente la liste des partenaires associés au projet. Des hyperliens permettent d'accéder au site Internet de tous ces partenaires.

La section « **Bibliothèque** » fournit la liste des publications produites par SLV 2000 incluant le bulletin *Le Fleuve*. Certaines publications de SLV 2000 sont diffusées intégralement sous la mention « Autres publications ».

La section « **Actualités** » diffuse les communiqués de presse et les événements spécifiques à Saint-Laurent Vision 2000.

La section « **ZIP** », permet de suivre la progression des activités liées à l'implication des communautés et celle des projets réalisés dans les zones d'intervention prioritaires (ZIP). Des hyperliens facilitent l'accès au site Internet de chacune des ZIP et de Stratégies Saint-Laurent.

Octobre 1998 Site Internet SLV 2000

► Le site Internet de Saint-Laurent Vision 2000 (SLV 2000) devient le principal outil de diffusion d'information relative à la phase III du Plan d'action.

Développé pendant la deuxième phase, le site Internet est appelé à jouer un rôle majeur au cours de la présente phase.

Novembre 1998 Bulletin Le Fleuve

► À partir du mois de novembre, le bulletin *Le Fleuve*, sera diffusé en version électronique uniquement, sur le site internet SLV 2000. Il demeure cependant le lien essentiel avec le public et continue de refléter les efforts de tous les acteurs et partenaires de SLV 2000.

Octobre 1998 Science et recherche

► Un répertoire des divers travaux de science et de recherche réalisés dans les nombreux domaines d'intervention de la troisième phase de SLV 2000 est en développement.

Cette section présentera une brève description de la recherche et des travaux en cours ou déjà réalisés, ainsi que les coordonnées des chercheurs et chercheuses qui y travaillent. Les résultats pourront aussi être diffusés dans une étape ultérieure.

LE FLEUVE

BULLETIN D'INFORMATION Saint-Laurent Vision 2000

Le Fleuve est publié par l'ensemble des partenaires de Saint-Laurent Vision 2000. Il est diffusé aux personnes, entreprises et organismes préoccupés par la protection et la restauration du Saint-Laurent.

Direction et coordination :

Comité de concertation des communications Saint-Laurent Vision 2000

Clément Dugas, coprésident du Comité de concertation des communications, Environnement Canada

Raymonde Goupil, coprésidente du Comité de concertation des communications, Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec

Rédaction et réalisation :

Communications Science-Impact

La reproduction des textes est autorisée à condition que la source soit mentionnée.



ISSN 0847-5334

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec
4^e trimestre 1998

Le Fleuve is also available in English.

Canada Québec